



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 44444

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la mise en oeuvre du service hebdomadaire de 18 heures pour les professeurs de lycée professionnel. Ce passage aux 18 heures, prévu dans le nouveau statut des professeurs de lycée professionnel, risque en effet de se traduire par la réduction du nombre d'heures par élèves en pratique professionnelle, c'est-à-dire par une remise en cause de la formation professionnelle dispensée jusqu'à ce jour. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre, en particulier les créations de postes nécessaires, pour que les conditions d'apprentissage et d'enseignement ne soient pas affectées par la mise en place du service hebdomadaire de 18 heures.

Texte de la réponse

La mise en place de la réforme de l'enseignement professionnel dans les lycées professionnels a été accompagnée, pour la rentrée 2000, de 58 000 heures supplémentaires annuelles (HSA) et de 300 équivalents temps plein (ETP) destinés à des chefs de travaux du secteur tertiaire. Ces derniers sont transformés en 300 emplois d'enseignants et de chefs de travaux au 1er septembre 2001. A la suite de ces mesures importantes, 1 000 emplois d'enseignants, soit 600 emplois de professeurs certifiés et 400 emplois de PLP ont été créés par transformation de 18 000 HSA à la rentrée 2001. Les académies bénéficient donc de moyens substantiels de nature à permettre l'application de la réforme de l'enseignement professionnel dans de bonnes conditions.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44444

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2000, page 2075

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3252